



Bulletin Officiel

N°6921 Vendredi 11 août 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DEMARCHE RSE DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 3

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

EL AMANA TAKAFUL 4

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AeTECH 9

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART CEA 11

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ATTIJARI LEASING 2023-1 12

ATL 2023-2 17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 22

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- CGF TUNISIE ACTIONS FCP
- FONDS D'AMORÇAGE ANAVA SEED FUND
- FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND 4 MUSANADA I
- FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND 4 MUSANADA II

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETTEES AU 30 JUIN 2023

- BTK SICAV
- FINACorp OBLIGATAIRE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés faisant appel public à l'épargne, à suivre les meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance et de démarche RSE conformément aux dispositions de la loi n°2018-35 du 11 juin 2018 relative à la responsabilité sociétale des entreprises.

Il est à rappeler qu'en vertu des dispositions de la loi n°2018-35 susvisée, la responsabilité sociétale vise à concrétiser le principe de la réconciliation entre les entreprises et leur milieu environnemental et social à travers leur contribution au processus de développement durable et la bonne gouvernance, conformément à la législation en vigueur, et ce dans les domaines suivants :

- L'environnement et le développement durable,
- La rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et leur valorisation,
- Le développement des compétences et de l'emploi,
- La bonne gouvernance.

Aussi et face aux défis environnementaux (les grandes sécheresses, le stress hydrique...) et à la réglementation internationale de plus en plus contraignante concernant le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, ainsi que les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe, il s'avère indispensable pour les sociétés tunisiennes, afin de garder leurs atouts compétitifs et leur pérennité, de s'intégrer pleinement dans une démarche dynamique et une culture RSE anticipative.

Dans ce cadre, le CMF invite les organes de direction et d'administration des sociétés faisant appel public à l'épargne à adopter une politique RSE consacrant les principes de la responsabilité sociétale et environnementale et de veiller à la concrétisation des actions RSE planifiées.

Les sociétés sont également appelées, à communiquer sur la démarche RSE adoptée ainsi que sur les actions entreprises dans ce cadre, au niveau notamment de leurs rapports d'activité. L'information fournie devrait porter sur la démarche RSE de la société, ainsi que les dotations allouées, le cas échéant, pour le financement des programmes RSE conformément aux dispositions de la loi 2018-35 susvisée.

Les sociétés peuvent également s'inspirer des indicateurs du reporting extra financier, portant sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) prévus par le guide de Reporting ESG de la Bourse de Tunis.

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la
Société El Amana Takaful
initiée par Al Baraka Bank Tunisia de concert avec Al Baraka SICAR**

Par décision n° 49 du 12 juillet 2023, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle ont été soumises Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR, visant le reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacune en ce qui la concerne.

I- Identité des initiateurs :

Al Baraka Bank Tunisia, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 0031041F,

agissant de concert avec :

la société Al Baraka SICAR, société de droit tunisien immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1719775R, et dont le capital est détenu à concurrence de 99,9% par Al Baraka Bank Tunisia,

sont les initiatrices de l'OPA obligatoire et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 26 du 11/05/2023 :

-autorisant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à acquérir un bloc de titres leur conférant de concert une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société El Amana Takaful.

L'opération en question a été réalisée en date du 19/05/2023 et a porté sur l'acquisition par Al Baraka Bank Tunisia de 28 782 actions El Amana Takaful et par la société Al Baraka SICAR de 241 218 actions El Amana Takaful, soit un total de **270 000** actions El Amana Takaful représentant de concert **19,15%** du capital de ladite société,

-soumettant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Al Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

COFIB CAPITAL FINANCES en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 25, rue Dr Calmette, Cité Mahrajène -1082 Tunis-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :

- Al Baraka Bank Tunisia détient 448 632 actions représentant 31,81% du capital de la société El Amana Takaful.

- la société Al Baraka SICAR détient 241 218 actions représentant 17,11% du capital de la société El Amana Takaful.

Soit, au total 689 850 actions représentant de concert 48,92% du capital de la société El Amana Takaful.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR visent l'acquisition, par cette dernière du reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas, soit **720 301** actions représentant **51,08%** du capital de la société. La société Al Baraka SICAR s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **21,557 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du Règlement général de la Bourse.

VI- But de l'offre :

L'acquisition de la compagnie d'assurance El Amana Takaful permettra au Groupe Al Baraka de :

- Diversifier sa gamme de produits et services pour répondre aux besoins de ses clients et attirer de nouveaux clients en leur offrant une protection contre les risques financiers, avec des produits d'assurance tels que l'assurance-vie et l'assurance maladie, ce qui permettra de générer des revenus supplémentaires.
- Bénéficier des synergies commerciales : Les banques ont souvent une base de clients établie, ce qui sera bénéfique pour la compagnie d'assurance en termes de vente croisée de produits d'assurance. Les clients de la banque peuvent être encouragés à acheter des polices d'assurance, tandis que les clients de la compagnie d'assurance peuvent être incités à utiliser les produits bancaires.
- Réduire ses coûts : réaliser des économies d'échelle en consolidant les opérations et en partageant les ressources.

Le renforcement de la participation du Groupe Al Baraka dans la société EL Amana Takaful permettra d'harmoniser la gouvernance au sein de l'entreprise et de mettre en œuvre plus efficacement sa stratégie de groupe.

VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :

a) - Politique industrielle :

- **Impact de la décision d'acquisition sur l'organisation de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir la continuité de l'activité et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

- **Impact de l'acquisition sur la gouvernance de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir le même mode de gouvernance tel qu'il se présente actuellement.

b) - Politique financière :

Le Groupe Al Baraka s'engage à préserver et consolider la solidité financière de la société El Amana Takaful.

c) - Politique sociale :

La Direction Générale de la société El Amana Takaful sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement. Les initiatrices s'engagent à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :

Les initiatrices de l'offre détiennent avant l'offre, de concert, la participation la plus importante dans le capital la société visée (soit 48,92%) et sont représentées au niveau de son conseil d'administration.

IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **20 jours de bourse** allant du **17 juillet 2023 au 15 août 2023 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **15 août 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Négociation en bourse :

La négociation en bourse des actions El Amana Takaful sera suspendue durant les séances de bourse des 13 et 14 juillet 2023, et reprendra à partir du 17 juillet 2023.

XII- Renseignements relatifs à la société visée:

1-Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société El Amana Takaful
- **Siège social :** 13 rue Borgine, Montplaisir -1073 Tunis-
- **Téléphone :** (+216) 80 10 51 51 **Fax :** (+216) 71 90 12 51
- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.
- **Date de constitution :** 15 avril 2013
- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Nationalité :** Tunisienne
- **Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet principal : Proposer les services d'assurance sous le cadre de l'assurance Takaful en respect des principes charaiques Islamiques et des normes comptables tunisiennes spécifiques aux sociétés d'assurance Takaful.

- **Identifiant unique** : 1288542B

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
M. Abdullah Abdulrahim SABBAHI	Lui-même	Président	2022-2024
M. Abdellatif CHAABANE	Lui-même	Administrateur	2022-2024
Al Baraka Bank Tunisia	Mohamed EL MONCER	Administrateur	2022-2024
COMAR	Lotfi BEN HAJ KACEM	Administrateur	2022-2024
Al Baraka SICAR	Radouane KHELIA	Administrateur	2023-2024
ASTREE	M. Abdel Monem KOLSI	Administrateur	2022-2024
TUNIS RE	M. Mostafa KOTRANE	Administrateur	2022-2024
BEST LEASE	M. Aissa HIDOUSSE	Administrateur	2022-2024
AFRIVISION	**	Administrateur	2022-2024
M. Mohammed DAOUES	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2024
M. Rachid TMAR	Lui-même	Administrateur indépendant	2023-2024

** Suite au décès du Feu Sadok MZABI, Administrateur représentant de la société AFRIVISION, cette dernière n'a pas encore nommé un nouveau représentant au sein du conseil d'administration de la société El Amana Takaful.

Direction :

M. Abdellatif CHAABANE : Directeur général.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet FMBZ KPMG Tunisie Représenté par Mme. Emna Rachikou,	KPMG 6, Rue du Rial – Les Berges du Lac II Tunis	2022-2024
Cabinet ECC Mazars Tunisie Représenté par Mr Mohamed Hedi Kammoun	Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh - Les Berges du Lac- Tunis-	2022-2024

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 14 101 510 dinars ;
- **Nombre total des droits de vote** : 1 410 151 droits de votes ;
- **Nombre total des titres** : 1 410 151 titres ;

Répartition du capital après acquisition du bloc de contrôle par le Groupe Al Baraka :

Actionnaires	Nombre de titres	Valeur en dinars	Part dans le capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
AL BARAKA BANK TUNISIE	448 632	4 486 320	31,81%	448 632	31,81%
COMAR	270 000	2 700 000	19,15%	270 000	19,15%
AL BARAKA SICAR	241 218	2 412 180	17,11%	241 218	17,11%
ASTREE Assurances	180 000	1 800 000	12,76%	180 000	12,76%
TUNIS RE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
BEST LEASE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
AFRIVISION	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
DALMAS	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
Minoterie de la Soukra	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
ABDULELAH ABDULRAHIM SUBBAHI	150	1 500	0,01%	150	0,01%
ABDELLATIF CHAABANE	151	1 510	0,01%	151	0,01%
Total	1 410 151	14 101 510	100,00%	1 410 151	100,00%

4- Situation financière de la société :

Etats financiers de la société El Amana Takaful arrêtés au 31 décembre 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6862 du 16/05/2023.

5- Accords entre l'initiateur et les dirigeants de la société visée

Néant

6- Accords entre la société et les tiers :

Néant

7- Avis du conseil d'administration sur l'offre publique :

Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful réuni le 23 mai 2023, a pris connaissance de la réalisation de cession d'un bloc de titres au profit de Al Baraka Bank et Al Baraka SICAR et la soumission de ces derniers par le CMF à une offre publique d'achat obligatoire sur le reste du capital totalisant 51,08%, soit 720 301 titres. Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful n'a aucune objection dans ce sens.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**AeTECH**

Siège Social : 03, Rue des Métiers, la Charguia II, BP 290-2035 Z. I. Ariana Aéroport Tunis Carthage

La Société AeTECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité consolidés relatifs au 2^{ème} trimestre 2023.

Indicateurs (en Dinars)	2T/2023	2T/2022	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2022	Var	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 413 402	2 086 783	2 681 233	4 060 853	-34%	7 955 547
CHIFFRE D'AFFAIRES SOLUTIONS	261 169	661 782	468 131	1 375 476	-66%	2 410 745
CHIFFRE D'AFFAIRES ADVANCED-e-SERVICES	1 150 233	1 404 461	2 211 102	2 664 380	-17%	5 508 880
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 000	20 540	2 000	20 997	-90%	35 922
CHARGES FINANCIERES NETTES	135 933	165 457	324 013	292 331	11%	506 306
CHARGES D'EXPLOITATION HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 517 323	2 087 512	3 000 547	3 978 236	-25%	7 709 516
DONT CHARGES DE PERSONNEL	341 209	306 095	684 865	617 026	11%	1 324 681
DONT AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	252 246	199 828	457 383	417 889	9%	924 811
EBITDA	- 103 921	- 729	- 319 314	82 617		246 031
Marge d'EBITDA	-7%	-0,03%	-12%	2%		3%

Les indicateurs ont été élaborés à partir de la Comptabilité Générale.

Les chiffres au 31/12/2022 sont audités.

Chiffre d'Affaires :

Au terme des six premiers mois de l'année 2023 AeTECH a vu son chiffre d'affaires consolidés diminuer de 34% par rapport à la même période en 2022, pour s'établir à 2 681mTND.

Le chiffre d'affaires de la société AeTECH (activité "Solutions") de 468mTND, en baisse de 66% par rapport au 2ème trimestre 2022, cette baisse s'explique par le retard de facturation des projets en cours suite aux nouveaux délais de livraison imposés par les constructeurs et au retard de concrétisation des nouveaux bon de commande.

La société "ADVANCED-e-SERVICES" quant à elle a atteint 2 211mTND de chiffre d'affaires réalisant ainsi une diminution de 17% par rapport à 2022.

Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation consolidées (hors amortissements et provisions) de AeTECH sont passées de 3 978mTND à 3 000mTND au 30/06/2023 soit une diminution de 25%.

Les autres charges d'exploitations consolidées ont enregistrées une augmentation de 9% par rapport à la même période en 2022 pour atteindre 457mTND.

EBITDA :

La marge d'Ebitda est négative, elle s'établit à 12% contre une marge positive de 2% une année auparavant.

Charges financières :

Les charges financières nettes consolidées de AeTECH ont augmenté de 11% durant le premier semestre. Elles passent de 292mTND à 324mTND.

2023 - AS - 1086

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

**FCP SMART CEA
(ex. CGF TUNISIE ACTIONS FCP)**

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
éligible aux Comptes Epargne en Actions « CEA »
Agrément du CMF n°07-2016 du 11 février 2016

La Compagnie Gestion et Finance (CGF), intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts du fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 07 août 2023, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2022 à raison de **0,280 dinars par part**.

La mise en paiement du dividende se fera, à compter du **14 août 2023**, par versement aux comptes bancaires des porteurs de parts.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **26 avril 2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **31 mai 2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **10 juillet 2023**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2023-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,70% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **21 août 2023** et clôturées au plus tard le **20 octobre 2023**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (Cf : Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 octobre 2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21 août 2023** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

But de l'émission :

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2023 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 280 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « Attijari Leasing 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20 octobre 2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **20 octobre 2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,70%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20 octobre 2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le païement annuel des intêrêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre** de chaque année.

Le premier païement en intêrêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20 octobre 2024**.

Les païements des intêrêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intêrêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,70%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2023-1» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,640 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : A - (tun) avec perspective stable ;
- Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

[Fitch Affirms National Ratings of Seven Tunisian NBFIs; Upgrades Unifactor to 'BBB-\(tun\)' \(fitchratings.com\)](https://www.fitchratings.com/news/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun)

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «**A-(EXP)(tun)**», à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **12 juillet 2023**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au païement en temps et en heure du principal et des intêrêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2023, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2023-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **18/07/2023** sous le n°**23-1105**, du document de référence « ATTIJARI LEASING 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **18/07/2023** sous le n°**23-004**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2023 ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023, pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2023 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/07/2023 et le 31/08/2023.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023. Il doit être également accompagné par les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « ATL 2023-2 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **29/03/2023** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **22/05/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD et a délégué à la Direction Générale le pouvoir pour en fixer les conditions et les modalités d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **05/07/2023** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 40MD susceptible d'être porté à 60MD divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **03/08/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **16/10/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03/08/2023** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 348MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 70MD par des emprunts obligataires, 30MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2023-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2028** pour la catégorie A et le **16/10/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2024** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2024** pour la catégorie A et le **16/10/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,7%** l'an pour la catégorie A et de **10,9%** pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans** et les obligations de la catégorie B sont émises pour une période totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,640** années et elle est de **4,044** années pour les obligations de la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Octobre 2022** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **06/07/2023**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**» objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2023-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera, la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander l'admission de l'emprunt « **ATL 2023-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/07/2023** sous le n°**23-1104**, du document de référence « **ATL 2023** » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2023** sous le n° **23-003**, des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2023 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement, au plus tard le 20/07/2023, le 20/10/2023 et le 31/08/2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	113,812	113,830
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	157,720	157,749
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	130,718	130,739
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	141,918	141,943
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	136,256	136,278
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	138,363	138,391
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	130,807	130,829
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,615	52,623
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,317	38,324
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	130,466	130,489
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	114,672	114,691
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	114,334	114,354
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,240	20,243
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	138,864	138,892
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	135,936	135,954
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,092	13,093
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	194,270	194,305
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,977	12,978
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	110,129	110,148
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	A TTJARI GESTION	23/08/21	108,943	113,637	113,660
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,851	15,854
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
23 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,133	2,136
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
24 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,239	70,247
25 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	149,011	148,990
26 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	111,834	111,706
27 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	121,629	121,648
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
28 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	159,863	159,777
29 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	595,325	595,160
30 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	155,331	155,174
31 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	198,451	198,006
32 FCP VALEURS AL KAOUTHIER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	105,122	105,259
33 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	144,404	144,492
34 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	174,367	174,340
35 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	160,375	160,281
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,372	25,393
37 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,808	101,679
38 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,086	1,087
39 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,085	1,085
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
40 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 522,537	2 514,688
41 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	159,752	158,842
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	258,041	255,689
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,264	3,242
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,904	2,890
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,191	56,987
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,418	1,420
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,288	1,280
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,298	1,286
49 FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,732	15,552
50 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	12,234	12,004
51 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,504	15,336
52 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 015,189	5 014,928
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBICI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	95,659	95,623
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,303	1,288

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	110,115	110,132	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	99,635	99,649	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	106,401	106,419	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	103,960	103,978	
59 TUNISO-EMIRATIES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	105,097	105,116	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	109,199	109,216	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	105,471	105,490	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	102,988	103,007	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRES SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	105,988	106,006	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	106,930	106,950	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	105,175	105,185	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	104,708	104,726	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	103,287	103,305	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,673	106,686	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	103,485	103,503	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,988	100,997	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	107,419	107,436	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	103,088	103,104	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	112,891	112,907	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	104,831	104,850	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	109,060	109,075	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	103,940	103,968	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	107,838	108,001	
SICAV MIXTES								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	61,874	61,577	
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	111,487	111,394	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,835	17,842	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	329,224	328,666	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 235,675	2 235,516	
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	69,923	69,780	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,220	55,179	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	108,053	108,058	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,046	10,980	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,381	16,339	
89 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,242	18,218	
90 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,749	15,747	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	105,073	104,790	
92 FCP AL IMTHEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	89,967	89,743	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	94,235	93,974	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	104,705	104,798	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	100,848	100,927	
96 FCP SMART CEA ***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,597	11,610	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	103,879	103,745	
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	77,576	78,436	78,424	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,605	97,281	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	126,327	125,627	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	155,350	154,323	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	203,303	201,688	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	189,830	188,001	
104 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	181,145	180,565	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,746	25,414	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,511	155,453	
107 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 446,690	10 465,832	
108 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	154,252	151,982	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	99,959	98,869	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	5 029,216	4 921,576	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,906	10,821	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	172,860	172,594	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 875,347	11 687,991	
115 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 725,650	10 659,750	
116 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 348,771	10 368,204	
117 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 225,330	10 244,735	
118 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 089,116	10 108,334	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	125,984	125,655	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1058,046	1045,269	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**** La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -		71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra		71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

CGF TUNISIE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2022

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *CGF Tunisie Actions FCP* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 688 659 DT, y compris des sommes distribuables positives de l'exercice s'élevant à 44 136 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds CGF Tunisie Actions FCP pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 03 Août 2023

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2022*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	1 621 749	1 789 069
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 621 749	1 769 384
b- Obligations et valeurs assimilées		-	19 685
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.3	81 363	12 352
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		81 363	12 352
AC3- Créances d'exploitation		180	180
TOTAL ACTIF		1 703 292	1 801 601
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	9 758	11 801
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	4 874	4 767
TOTAL PASSIF		14 632	16 568
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	4.7	1 643 797	1 784 245
CP1- Sommes Capitalisables		44 863	788
CP2- a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		726	(40 679)
b - Sommes distribuables de l'exercice		44 136	41 467
ACTIF NET		1 688 659	1 785 033
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 703 292	1 801 601

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2022</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2021</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	89 630	91 288
a. Dividendes		89 262	90 239
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		368	1 049
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	799	2 462
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		90 428	93 750
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(38 527)	(39 991)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		51 902	53 759
CH2- Autres charges	4.9	(8 188)	(4 458)
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 714	49 301
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		423	(7 834)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		44 136	41 467
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(423)	7 834
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 237)	(12 713)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		5 668	13 404
Frais de négociation de titres		(869)	(1 915)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		43 275	48 077

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2022</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	43 275	48 077
a- Résultat d'exploitation	43 714	49 301
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 237)	(12 713)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 668	13 404
d- Frais de négociation de titres	(869)	(1 915)
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(139 649)	(278 578)
a / Souscriptions	-	14 996
Capital	-	15 438
Régularisation des sommes non distribuables	-	(52)
Régularisation des sommes distribuables	-	(390)
b / Rachats	(139 649)	(293 574)
Capital	(139 837)	(284 158)
Régularisation des sommes non distribuables	(173)	(8 067)
Régularisation des sommes distribuables	361	(1 349)
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(96 374)	(230 501)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 785 033	2 015 534
en fin de l'exercice	1 688 659	1 785 033
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	173 452	199 439
en fin de l'exercice	159 858	173 452
VALEUR LIQUIDATIVE	10,563	10,291
TAUX DE RENDEMENT	2,65%	1,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2022

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT CGF TUNISIE ACTIONS FCP :

CGF Tunisie Actions FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 février 2016 n° 07/2016.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

CGF Tunisie Actions FCP est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse.

Le fonds a été constitué en date du 07 décembre 2016.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 06-01-2017.

Le premier exercice du fonds s'étale du 06-01-2017 au 31-12-2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2022.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2022, le fonds CGF Tunisie Actions FCP ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2022 d'actions et droits rattachés. Le solde de ce poste s'élève à 1 621 749 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
Actions				
ASSAD	55 000	129 000	58 850	3,46%
ATTIJARI BANK	1 881	53 527	69 546	4,08%
BIAT	918	55 088	81 067	4,76%
CARTHAGE CEMENT	20 000	31 411	37 600	2,21%
CITY	12 939	92 210	138 447	8,13%
DELICE HOLDING	7 250	98 662	93 199	5,47%
EURO CYCLES	4 230	91 768	107 522	6,31%
MONOPRIX	453	4 649	2 762	0,16%
SAH	19 218	186 878	174 557	10,25%
SFBT	9 600	169 895	129 254	7,59%
SIAME	1 227	2 590	4 668	0,27%
SOTETEL	3 000	18 080	8 928	0,52%
SOTIPAPIER	13 000	68 140	83 070	4,88%
SOTRAPIL	10 520	124 008	130 553	7,66%
SOTUVER NG 2022	3 794	28 588	29 707	1,74%
SOTUVER	20 875	113 981	181 592	10,66%
STAR	150	18 324	24 622	1,45%
TELNET	18 000	146 618	137 610	8,08%
UNIMED	18 000	177 935	128 160	7,52%
Total actions		1 611 353	1 621 715	95,21%

Droits

DA SIAME 1/10 2021	6	2	2	0,00%
DA EUROCYCLE 2022 1/10	6	19	12	0,00%
DA SAH 2022 1/4	3	6	6	0,00%
DA SOTUV 2022 2/11	8	11	14	0,00%
Total droits		39	34	0,00%

Total portefeuille titres		1 611 392	1 621 749	95,21%
----------------------------------	--	------------------	------------------	---------------

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2021	1 772 796	679	15 594	1 789 069	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	150 866			150 866	-
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	-
Cessions de l'exercice					
Actions et droits	(293 175)			(293 175)	5 763
Bons de trésor assimilables (BTA)	(19 095)			(19 095)	-
Variation des plus ou moins-values latentes		-	(5 237)	(5 237)	
Variation des intérêts courus		(679)		(679)	
Soldes au 31 décembre 2022	1 611 392	-	(10 357)	1 621 749	5 763

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Dividendes	89 262	90 239
Revenus des BTA	368	1 049
Total	89 630	91 288

4.3- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à 81 363 dinars et correspond aux avoirs en banque ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actifs
Disponibilités			
Avoirs en banques	81 363	81 363	4,78%
Total	81 363	81 363	4,78%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Revenu du compte courant rémunéré	799	2 462
Total	799	2 462

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par CGF Tunisie Actions FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 9 758 DT au 31-12-2022 contre 11 801 DT au 31-12-2021.

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Gestionnaire	7 726	8 648
Dépositaire- Commission de dépôt	1 815	2 721
Dépositaire- Commission de Clearing	218	432
Total	9 758	11 801

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 4 874 DT au 31-12-2022 contre 4 767 DT au 31-12-2021.

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	3 987	2 852
Retenue à la source	3 474	1 064
Publications CMF	397	698
Redevance CMF	131	153
Régularisation des charges à payer	(3 115)	-
Total	4 874	4 767

4.7- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (96 374) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(140 449)
Variation de la part Revenu	44 075
Variation de l'Actif Net	(96 374)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2022

Montant :	1 784 245
Nombre de titres :	173 452
Nombre de porteurs de parts :	124

Souscriptions réalisées

Montant :	-
Nombre de titres émis :	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant :	139 837
Nombre de titres rachetés :	13 594
Nombre de porteurs de parts sortants :	23

Capital au 31-12-2022

Montant :	1 644 408 *
Nombre de titres :	159 858
Nombre de porteurs de parts :	113

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 644 408
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(5 237)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	5 668
Régularisation des SND	(173)
Frais de négociation de titres	(869)
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2022	1 643 797

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 38 527 DT au 31-12-2022 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunération du gestionnaire	30 528	35 836
Rémunération du dépositaire- Commission de dépôt	7 140	3 296
Rémunération du dépositaire- Commission de clearing	859	859
Total	38 527	39 991

4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à 8 188 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Honoraires CAC	3 987	1 904
Redevance CMF	1 710	2008
Publicité et publications	381	368
Frais divers bancaires	56	60
Autres charges	150	119
Régularisation des charges à payer	1 904	-
Total	8 188	4 458

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	0,566	0,540	0,108	0,323
Charges de gestion des placements	-0,241	-0,230	-0,111	-0,229
Revenu net des placements	0,325	0,310	-0,003	0,093
Autres charges	-0,051	-0,026	-0,016	-0,044
Résultat d'exploitation	0,273	0,284	-0,019	0,049
Régularisation du résultat d'exploitation	0,003	-0,045	-0,021	0,009
Sommes distribuables de l'exercice	0,276	0,239	-0,040	0,058
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-0,033	-0,073	0,468	-0,442
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,035	0,077	-0,276	0,044
Frais de négociation de titres	-0,005	-0,011	-0,052	-0,020
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	-0,003	-0,007	0,139	-0,417
Résultat net de l'exercice	0,271	0,277	0,121	-0,368
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,003	-0,007	0,139	-0,417
Régularisation du résultat non distribuable	-0,001	-0,047	0,056	-0,064
Sommes non distribuable de l'exercice	-0,004	-0,054	0,196	-0,481
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	10,563	10,291	10,106	9,950
Ratios de gestion des placements	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,25%	1,99%	2,22%	2,53%
Autres charges / actif net moyen	0,48%	0,22%	0,33%	0,49%
Résultat distribuable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	2,56%	2,46%	-0,38%	0,54%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 1,5% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée trimestriellement.

En plus de ces frais fixes, une commission de sur performance est prélevée par le gestionnaire si le FCP réalise un rendement annuel minimum exigé égal à 8%. Cette commission de surperformance qui est de 20% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du fonds.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 30 528 DT au 31-12-2022.

Les frais de commission de sur performance sont nuls au 31-12-2022.

- La convention de dépôt et de gestion qui lie l'AMEN BANK et le gestionnaire de CGF Tunisie Actions FCP prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 3 000 DT HT par an à partir de la troisième année. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire.

Une commission de clearing de 500 DT HT la première année et 700 DT HT à partir de la deuxième année est également réglée au dépositaire. Cette commission de clearing est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire.

La rémunération de l'exercice 2022 s'élève à 7 140 DT au titre des services de dépositaire et 859 DT au titre de la commission de clearing.

5.3- Note sur les événements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 02 Août 2023.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



Tunis, le 03 août 2023

**Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société de gestion du fonds d'amorçage
« ANAVA SEED FUND »**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du « Anava Seed Fund », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 28.593.466 dinars, y compris un résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 2.141.028 dinars.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « Anava Seed Fund » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de Gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire

Les organes de direction de la société de gestion du fonds « FLAT6LABS TUNISIA », sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds « Anava Seed Fund ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds avec la réglementation en vigueur.

C.A.F Conseil Audit Formation

Abir MATMTI
Associée

Conseil Audit Formation CAF
Membre de PwC Network
Intm. PwC - Rue Lac d'Annecy
100 Le Bergers du Lac - Tunis
Tél : +216 71 160 000
Fax : +216 71 861 789
CSE : 8024410 T/A/M/000

BILAN AU 31 décembre
(exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	2022	2021
AC 1 - Portefeuille titres		24 686 227	17 867 769
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC 1. a	23 197 583	16 955 618
b- Titres OPCVM		-	-
c - Obligations et valeurs assimilées		-	-
d - Autres valeurs du portefeuille	AC 1. d	1 488 644	912 150
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 900 527	4 166 538
a - Placements monétaires	AC 2	3 500 000	3 500 572
b - Disponibilités	AC 2	400 527	665 966
AC 3 - Créances d'exploitation			
a- Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b- Titres de créances échus		-	-
c- Autres créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		81 920	59 275
a- Débiteurs divers	AC 4. a	81 920	59 275
b- charges constatées d'avance		-	-
c- Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIF		28 668 674	22 093 582
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs		-	-
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA 2	75 208	114 145
TOTAL PASSIF		75 208	114 145
ACTIF NET			
CP 1 – Capital	CP 1	32 973 478	25 608 514
CP 2 - Sommes distribuables		-	-
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		<3 629 076>	<2 864 248>
b- Sommes distribuables de l'exercice		<750 936>	<764 828>
ACTIF NET		28 593 466	21 979 438
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		28 668 674	22 093 582

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	<i>Note</i>	2 022	2021
PR 1 - Revenus du portefeuille titres		108 820	57 936
a- Dividendes		-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 326	17 936
c - Revenus des autres valeurs	<i>PR1</i>	76 494	40 000
PR 2 - Revenus des placements monétaires	<i>PR 2</i>	155 364	135 306
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		264 184	193 242
CH 1 - Charges de gestion des placements	<i>CH 1</i>	910 945	907 136
REVENU NET DES PLACEMENTS		<646 761>	<713 894>
PR 3 - Autres produits	<i>PR 3</i>	96	10 155
CH 2 - Autres charges	<i>CH 2</i>	104 272	61 089
RESULTAT D'EXPLOITATION		<750 937>	<764 828>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<750 937>	<764 828>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<i>PR 4</i>	2 891 965	2 666 609
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-
Frais de négociation		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 141 028	1 901 781

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	2022	2021
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 141 028	1 901 781
a - Résultat d'exploitation	<750 936>	<764 828>
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles surtitres	2 891 964	2 666 609
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		
d - Frais de négociation de titres		
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 473 000	4 473 000
a- Souscriptions		
Capital	4 473 000	4 473 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits d'entrée		
b- Rachats		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 614 028	6 374 781
AN 4 - ACTIF NET	28 593 466	21 979 438
a - en début d'exercice	21 979 438	15 604 657
b - en fin d'exercice	28 593 466	21 979 438
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)	2 526	2 080
a - en début d'exercice (Parts A)	2 080	1 690
b-2 - en fin d'exercice (Parts A)	2 526	2 080
b-2 - en fin d'exercice (Parts B)	85	70
VALEUR LIQUIDATIVE (Part A)	11 280	10 530
VALEUR LIQUIDATIVE (Part B)	1 144	1 053

Note 1. Présentation du fonds

(a) Présentation du fonds

Le fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » régi par la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société Flat6Labs Tunisia et de l'Amen Bank.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 27 juillet 2017.

La gestion du fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » est confiée au gestionnaire Flat6Labs Tunisia. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2,5% des montants souscrits, hors TVA, avec une Commission de Gestion annuelle minimum de 440.000 DT.

Le premier exercice comptable étant supérieur à 12 mois, la rémunération de la Société de Gestion a été calculée au prorata des mois concernés.

AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » en contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0,1% hors impôts calculée sur la base de l'actif net à la date de clôture. Cette rémunération est plafonnée à 20.000 DT HT par an.

Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 décembre, et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres. La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4. Notes explicatives des différentes rubriques des états financiers**4-1- Notes au bilan****4-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2022 à une valeur nette de 23.197.583 DT contre 16.955.618 DT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit (voir l'annexe 1).

AC 1-d - Autres valeurs du portefeuille

Les autres valeurs du portefeuille s'élèvent au 31.12.2022 à 1.488.644 Dinars contre 912.150 Dinars au 31.12.2021 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Avance/comptes courants Associés Dabchy	250 000	250 000
Avance/comptes courants Associés Echo	200 000	200 000
Avance/comptes courants Associés Dabchy Groupe	130 616	130 616
CCA KRIGA Groupe	250 000	250 000
CCA Lamma City	500 000	-
Intérêts à recevoir sur CCA Dabchy	52 603	32 603
Intérêts à recevoir sur CCA Echo	68 932	48 932
Intérêts LAMMA CITY	36 493	-
TOTAL	1 488 644	912 150

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités s'élèvent au 31.12.2022 à 3.500.000 Dinars contre 3.500.572 Dinars au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Certificats de dépôt	3 500 000	2 500 000
AMEN SICAV SICAV	-	1 000 572
TOTAL	3 500 000	3 500 572

4-1-3- Disponibilités

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à la somme de 400.527 DT contre la somme de 665.996 DT au 31 décembre 2021.

AC4 – Autres Actifs :

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
RS/Wattnow	1 582	1 582
Charge constatée d'avance/Assurance MISR&Takaful	-	21 531
Fournisseur Tunisia Secret	26 631	-
Produits à recevoir	39 830	36 162
Charges constatées d'avance (GAT Assurance)	13 877	-
TOTAL	81 920	59 275

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2022 à 75.208 Dinars contre 114.145 Dinars au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
MISR Assurance	-	23 280
DELOITTE facture décembre 2021	-	905
EY facture FY20	-	10 703
Déclaration 12/2022	312	81
CONTRIBUTION A LA CMF FY22	1 414	1 099
Rémunération du dépositaire FY22	20 000	20 000
Honoraire PWC FY22	22 000	11 000
Compte Courant FLAT6LABS	3 041	47 077
Facture Tunisia Secret non parvenues	28 441	-
TOTAL	75 208	114 145

CP 1 - Capital :

Le capital s'élève à 32.973.478 Dinars au 31 décembre 2022 contre 25.608.514 Dinars au 31.12.2021 et s'analyse comme suit

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Capital Social	29 820 000	29 820 000
Capital souscrit non appelé	<4 473 000>	<8 946 000>
Plus-values potentielles sur titres	7 626 478	4 734 514
TOTAL	32 973 478	25 608 514

La structure de capital se présente dans l'annexe 2

1 - b - Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 32.326 Dinars au 31 décembre 2022 contre 17.936 Dinars au 31 décembre 2021 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Produits de cession SICAV	32 326	17 936
TOTAL	32 326	17 936

PR1 - c - Revenus des autres valeurs :

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 76.493 Dinars au 31 décembre 2022 contre 40.000 Dinars au 31 décembre 2021 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Intérêt sur compte courant associé	76 493	40 000
TOTAL	76 493	40 000

2 - Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 155.364 Dinars au 31 décembre 2022 contre 135.306 Dinars au 31 décembre 2021 et se présentent comme suit

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des Certificats de dépôts	155 364	135 306
TOTAL	155 364	135 306

CH 1 - Charges de gestion des placements

Les charges de gestion s'élèvent à 910.945 Dinars au 31 décembre 2022 contre 907.136 Dinars au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Management fees FLAT6LABS	887 145	887 145
Rémunération dépositaire AMEN BANK	23 800	19 991
TOTAL	910 945	907 136

CH 2 - Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 104.271 Dinars au 31 décembre 2022 contre 61.089 Dinars au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Assurance professionnelle MISR INSURANCE COMPANY	36 354	33 697
PUBLICITE PUBLICATION	-	3 041
SOTUGAR contribution	-	-
Contribution CMF	1 432	1 081
Services bancaires et assimilés	1 846	1 232
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	21 848	21 829
Impôts, taxes	45	30
Droits d'enregistrement et de timbre	14	10
Déplacements, mission et réception	42 672	-
Pertes de change	60	169
TOTAL	104 271	61 089

PR 3 - Autres produits

Les autres produits se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Gain de change	96	10 155
TOTAL	96	10 155

4 - Régularisation du résultat d'exploitation

La variation des plus ou moins-values potentielles sur titres se détaillent comme suit au 31.12.2022 :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Plus-value potentielle sur Dabchy	141 673	118 166
Moins-value potentielle ECHO	-	<725 480>
Plus-value potentielle sur Lifeeye	1 867 000	-
Moins-value potentielle sur Naviacom	-	<38 750>
Plus-value potentielle sur Orbitech	127 352	-
Moins-value potentielle sur Technolabs	<100 000>	-
Moins-value potentielle sur Vynd Solutions	-	<69 080>
Plus-value potentielle sur Wattnow	104 028	1 260 063
Moins-value potentielle sur Unikchic	<100 000>	-
Moins-value potentielle sur We works studio WWS	<100 000>	-
Plus-value potentielle sur Paymee	304 135	-
Plus-value potentielle sur Konnect networks	41 680	-
Moins-value potentielle sur Creative Culinary	-	<118 747>
Moins-value potentielle sur Logis Technologies	-	<70 000>
Moins-value potentielle HealUP/Hygie	-	<70 003>
Moins-value potentielle MonResto/Délisolutions	-	<58 800>
Moins-value potentielle sur E-Robot Software	-	<85 000>
Moins-value potentielle sur Grabingo	-	<85 000>
Moins-value potentielle sur SEEMBA GAMING	-	<170 000>
Moins-value potentielle sur Tira Robot	-	<170 000>
Moins-value potentielle sur Virtual Auto	-	<100 000>
Plus-value potentielle sur Smart Books	-	79 524
Moins-value potentielle sur DATAVISION	-	<100 000>
Moins-value potentielle sur FARM TRUST	-	<200 000>
Moins-value potentielle sur RAHBA Internationale	-	<100 000>
Moins-value potentielle sur BEAUTE PRIVEE/Tap4Glam	-	<100 000>
Plus-value potentielle sur Wanto TRIP	-	29 680
Plus-value potentielle sur Sghartoon / Devolution	-	25 334
Plus-value potentielle sur GO My Code	362 856	2 806 094
Moins-value potentielle sur Gridnex	-	<200 000>
Plus-value potentielle sur FBS COMPANY/Fierce	-	300 400
Plus-value potentielle sur HEALTH CARE/Keeplyna	192 913	116 250
Plus-value potentielle sur LAMMA CITY APP	49 728	391 958
TOTAL	2 891 965	2 666 609

Données par part et par Ratio

Données par parts A	2022	2021
Revenus des placements	104,235	92,593
Charges de gestion des placements	359,419	434,662
Revenu net des placements	<255,184>	<342,069>
Autres produits	0,038	4,866
Autres charges	41,141	29,271
Résultat d'exploitation (1)	<296,287>	<366,474>
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	<296,287>	<366,474>
Variation des plus (ou moins) valeurs Potentielles	1 141,044	1 277,729
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1 141,044	1 277,729
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	844,757	911,255
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1 141,044	1 277,729
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	1 141,044	1 277,729
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	11 280,282	10 530
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	3,19%	4,13%
Autres charges / actif net moyen	0,36%	0,278%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	<2,63%>	<3,48%>
Données par parts B	2022	2021
Revenus des placements	10,412	9,258
Charges de gestion des placements	35,902	43,458
Revenu net des placements	<25,490>	<34,200>
Autres produits	0,004	0,486
Autres charges	4,110	2,927
Résultat d'exploitation (1)	<29,596>	<36,640>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice		
Variation des plus (ou moins) valeurs Potentielles	113,977	127,748
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	113,977	127,748
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	84,382	91,108
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	113,977	127,748
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	113,977	127,748
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	1 143,739	1 052,958
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	3,14%	4,13%
Autres charges / actif net moyen	0,36%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	<2,59%>	<3,48%>

Annexe 1 : Les placement en actions

Désignation du titre	Cout d'acquisition Au 31/12/2022	Plus/Moins- value 31/12/2021	Plus/Moins- value 31/12/2022	Valeur Au 31/12/2022	% actif net
Dabchy	155 000	118 166	141 673	1 970 559	8,97%
ECHO	527 020	<725 480>	-	725 480	3,30%
Naviacom	155 000	<38 750>	-	-	0,00%
Vynd Solutions	451 852	<69 080>	-	-	0,00%
Wattnow	477 521	1 260 063	104 028	2 709 426	12,33%
Chantier	172 538	-	-	173 536	0,79%
TawTaw/ Creative Culinary	140 000	<118 747>	-	-	0,00%
Logis Technologies	140 000	<70 000>	-	-	0,00%
Toufoula	250	-	-	-	0,00%
Heal UP/Hygie	140 005	<70 003>	-	-	0,00%
MonResto/Délisolutions	140 000	<58 800>	-	81 200	0,37%
Optimalogistic	178 245	-	-	189 728	0,86%
Boostiny	149 351	-	-	-	0,00%
E-Robot Software	170 000	<85 000>	-	-	0,00%
Fabskill	170 000	-	-	170 000	0,77%
Grabingo	170 000	<85 000>	-	-	0,00%
Moome / Lifeye	320 000	-	1 867 600	2 187 600	9,96%
SEEMBA GAMING	170 000	<170 000>	-	-	0,00%
Tira Robot	170 000	<170 000>	-	-	0,00%
ARTIFY INC	200 000	-	-	200 000	0,91%
DATAVISION	200 000	<100 000>	-	-	0,00%
FARM TRUST	200 000	<200 000>	-	-	0,00%
RAHBA Internationale	200 000	<100 000>	-	-	0,00%
SMART BOOKS	200 000	79 524	-	279 524	1,27%
BEAUTE PRIVEE/Tap4Glam	200 000	<100 000>	-	-	0,00%
Tunisie Billet/Teskerti	250 000	-	-	125 000	0,57%
TRUST IT	200 000	-	-	200 000	0,91%
SQOIN	200 000	-	-	200 000	0,91%
VIPAY	200 000	-	-	200 000	0,91%
Orbitech/seek make	200 000	-	127 352	327 352	1,49%
athena.io	200 000	-	-	312 827	1,42%
Dabchy groupe	323	-	-	323	0,00%
Wanto TRIP	200 000	29 680	-	229 680	1,05%
Sghartoon / Devolution	200 000	25 334	-	225 334	1,03%
Virtual Auto	200 000	<100 000>	-	100 000	0,46%
Technolabs/Junior Robotics Labs	200 000	-	<100 000>	100 000	0,46%
GO My Code	504 000	2 806 094	362 856	3 672 950	16,72%
Gridnex	200 000	<200 000>	-	-	0,00%
Gofield/winshot	200 000	-	-	200 000	0,91%
UNICK CHIC	200 000	-	<100 000>	100 000	0,46%
We Settle	200 000	-	-	200 000	0,91%
AL DIAGNOSIS VISION	200 000	-	-	200 000	0,91%

Désignation du titre	Cout d'acquisition Au 31/12/2022	Plus/Moins- value 31/12/2021	Plus/Moins- value 31/12/2022	Valeur Au 31/12/2022	% actif net
NEXT GEN SOLUTION/Unfrauded	200 000	-	-	200 000	0,91%
FBS COMPANY/Fierce	200 000	300 400	-	500 400	2,28%
HEALTH CARE/Keeplyna	200 000	116 250	192 913	509 163	2,32%
NEBULABS	200 000	-	-	200 000	0,91%
COGEMODE/MS Marion	200 000	-	-	200 000	0,91%
WE MOVE	200 000	-	-	200 000	0,91%
ESTORES FACTORY	200 000	-	-	200 000	0,91%
LAMMA CITY APP	250 000	391 958	49 728	691 686	3,15%
BUSINESS&LIFE CONSULTING	200 000	-	-	200 000	0,91%
PROSERVY	200 000	-	-	200 000	0,91%
WE WORKS STUDIO / Hanoutify	200 000	-	<100 000>	100 000	0,46%
REDNAKS	200 000	-	-	200 000	0,91%
PAYMEE	200 000	-	304 135	504 135	2,29%
RESERV / Poslik	200 000	-	-	200 000	0,91%
I BEY DISTRIBUTION / Mymall	200 000	-	-	200 000	0,91%
Deepera Solutions	220 000	-	-	220 000	1,00%
Konnect Networks	200 000	-	41 680	241 680	1,10%
Finbudd	200 000	-	-	200 000	0,91%
Evadam	200 000	-	-	200 000	0,91%
Kumulus	400 000	-	-	400 000	1,82%
Birdhouce	200 000	-	-	200 000	0,91%
Negra Mobile Solution	200 000	-	-	200 000	0,91%
Welinco	200 000	-	-	200 000	0,91%
Slidzo SARL	200 000	-	-	200 000	0,91%
OTO Travel	250 000	-	-	250 000	1,14%
DYNAMIC RATE SOLUTIONS	200 000	-	-	200 000	0,91%
VNET Sarl	250 000	-	-	250 000	1,14%
Datasphera	200 000	-	-	200 000	0,91%
AL REC Sarl	200 000	-	-	200 000	0,91%
Insight+ SA	250 000	-	-	250 000	1,14%
Hackup Sarl	200 000	-	-	200 000	0,91%
Watersec_Istidama	200 000	-	-	200 000	0,91%
TOTAL	15 571 105	2 666 609	2 891 965	23 197 583	90,33%

Annexe 2 : Structure de capital au 31 décembre 2022

Investisseurs	Nombre de part	Valeur nominale	Montant de souscription	%	Partie libérée	Nombre de parts libérées	Partie Non Libérée (TND)
TAEF -Tunisian American Enterprise Fund	1 200	10 000	12 000 000	40,24%	10 200 000	1 020	1 800 000
BIAT	600	10 000	6 000 000	20,12%	5 100 000	510	900 000
Meninx Holding	400	10 000	4 000 000	13,41%	3 400 000	340	600 000
Flat6Labs For Incubators	40	10 000	400 000	1,34%	340 000	34	60 000
IFC	282	10 000	2 820 000	9,46%	2 397 000	240	423 000
Sawari Ventures	450	10 000	4 500 000	15,09%	3 825 000	383	675 000
Total Parts A	2 972	10 000	29 720 000	99,66%	25 262 000	2 526	4 458 000
Flat6Labs Tunisia	100	1 000	100 000	0,34%	85 000	85	15 000
Total Parts B	100	1 000	100 000	0,34%	85 000	85	15 000
Total	3 072	10 000	29 820 000	100,00%	25 347 000	2 611	4 473 000



Rapport Général du commissaire aux comptes
FONDS MUSANADA I Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2022

Messieurs les souscripteurs du fonds « MUSANADA I »

I. Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « **UGFS-NA** », nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **MUSANADA I** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **910 925 DT**, un actif net de **848 648 DT**, et un résultat déficitaire de **61 666 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **MUSANADA I** », au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Observation : sur la note de part

- Nous attirons votre attention sur la note 8.1.1 aux états financiers qui indique la méthode de valorisation retenue pour le titre Agriland est basée sur la lettre d'intention non contraignante d'un acquéreur éventuel ayant dégagé une plus value de 220 000DT. Cette lettre non engageante ne permet pas d'apprécier la pertinence de la constatation de cette plus value latente sur le titre Agriland .
- Contrairement à l'article 10 de la Loi 83-2001 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif qui dispose que les fonds communs de placement en valeurs mobilières est une copropriété de valeurs mobilières, nous attirons votre attention sur la note 8.1.5 du capital qui mentionne que ce dernier a été souscrit par un seul porteur de parts.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le gestionnaire du « **MUSANADA I** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est le gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- Efficacité du système de contrôle Interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement à risque Musanada I.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 17 Juillet 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet d'Expertise & Conseil



Fonds MUSANADA I

Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc.2022	31 Déc. 2021
Portfeuille-titres	8.1.1	502 000	532 000
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		425 000	455 000
Titres OPCVM		0	0
Obligations et valeurs assimilées		77 000	77 000
Autres Valeurs du Portfeuille		0	0
Placements monétaires et disponibilités	8.1.2	408 925	453 589
Placements monétaires		401 520	453 613
Disponibilités		7 405	-24
Créances d'exploitation		0	0
Autres actifs		0	0
Total des actifs		910 925	985 589
Capital			
Opérateurs créditeurs	8.1.3	5 625	23 801
Autres créditeurs divers	8.1.4	56 652	51 474
TOTAL PASSIF		62 277	75 257
Capital	8.1.5	1 040 000	1 048 672
Sommes distribuables		-138 358	-138 358
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		0	0
Sommes distribuables de l'exercice en cours		-52 994	-138 358
Actif net		848 648	910 314
Total des capitaux propres et passifs		910 925	985 589

Fonds MUSANADA I

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Exercice clôturé le

Etat de résultat	Notes	31 Déc.2022	31 Déc. 2021
Revenus du portefeuille-titres		0	0
Dividendes		0	0
Autres revenus		0	0
Revenus des placements monétaires		20 108	16 501
Revenus des placements monétaires	8.2.1	20 108	16 501
Total des revenus		20 108	16 501
Charges de gestion des placements	8.2.2	-46 118	-41 165
Revenu net des placements		-26 010	-24 664
Autres charges	8.2.3	-26 984	-113 693
Résultat d'exploitation		-52 994	-138 357
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-52 994	-138 357
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		21 328	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-30 000	320 000
Résultat Net		-61 666	181 643

Fonds MUSANADA I

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en Dinars Tunisien)

Exercice clôturé le

	31 Déc. 2022	31 Déc. 2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	-82 994	181 643
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-52 994	-138 358
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-30 000	320 000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0
Frais de négociation de titres		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	21 328	728 672
Souscriptions		
- Capital	0	750 000
- Régularisation des sommes non distribuables	21 328	-21 328
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-61 666	910 314
ACTIF NET		
En début de période	910 314	0
En fin de période	848 648	910 314
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	75	0
En fin de période	75	75
VALEUR LIQUIDATIVE	11 315	12 137

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds d'amorçage « **MUSANADA I** » arrêtée au 31 décembre 2022, dont le bilan présente un total de **910 925 DT**, l'état de résultat présente un résultat négatif de **61 666 DT** de l'exercice, l'état de variation de l'actif net présente un actif net de de **848 648 DT** et une valeur liquidative de **11 315 DT**.

1. Présentation de la société

« **MUSANADA I** » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 Février 2021 sous le numéro 05-2021. Le fonds « **MUSANADA I** » a été constitué à la date de dépôt des fonds soit le 18 Mars 2021

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2. Orientation de gestion

Le fonds « **MUSANADA I** » est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières qui a principalement pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants et à finalité sociale « **Social Business** »

Le fonds « **Social Business** » a pour objet :

- La participation pour le compte des porteurs des parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.
- L'investissement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de constituer un portefeuille diversifié de participations conformément aux normes charaiques dans des petites et moyennes entreprises, en investissant au moins 80% des souscriptions recueillis dans des PME éligibles, et gestion de ces participations dans la perspective, d'une part, de recevoir des revenus des dites participations, et d'autre part, de les céder et de réaliser à cette occasion des plus-values.

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « **MUSANADA I** » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « **MUSANADA I** » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur.

Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut

4. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Le fonds « **MUSANADA I** » arrêtée au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

5. Exercice comptable

L'exercice comptable du fonds « MUSANADA I » s'étend sur la période allant du 1er janvier au 31 Décembre de chaque année.

6. Monnaie de comptabilisation

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien.

7. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

7.1- Les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

7.2 Les bases de mesures utilisées pour l'élaboration des états financiers

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds MUSANADA I pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

a) *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire. Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b) *Évaluation à la date d'arrêt des situations*

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la côte de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « **sommes non distribuables** », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

c) Cession des placements

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés. Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

8. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

8.1 Notes sur le bilan

8.1.1 : Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise, au 31 décembre 2022, un montant de 502 000 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

	Secteur d'activité	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021	Plus ou Moins-Values 2022	Méthode de valorisation	Cout d'acquisition/capital souscrit %	Valeur au 31/12/2022 /Actif net %
Actions Non Côtées		-	135 000	425 000	455 000	220 000		27,33%	50,20%
AGRILAND	Industrie Biotech	10 000	100 000	320 000	350 000	220 000	Lettre d'intention non contraignante	13,33%	37,80%
KYTO PROD SA	Industrie Biotech	35	35 000	105 000	105 000		valeur historique	14,00%	12,40%
OCA		-	77 000	77 000	77 000	0		10,27%	9,09%
AGRILAND	Industrie Biotech	77	77 000	77 000	77 000	0	Cout amorti	10,27%	9,09%
TOTAL			212 000	502 000	532 000	220 000		37,60%	59,29%

8.1.2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde net des placements monétaires et disponibilités totalise, au 31 décembre 2022, un montant de 408 925 contre un solde de 453 589 DT en 2021 . Ce solde est détaillé comme suit :

Libellé	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2022 /Actif net %
Compte de dépôt	451 838	401 520	453 613	53,59%
Compte SAVING	451 838	401 520	453 613	53,59%
Disponibilités		7 405	-24	0%
Banque		7 405	-24	0%
Somme à l'encaissement		0	0	0%
TOTAL	451 838	408 925	453 589	53,59%

8.1.3 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs présentent un solde de 5 625 DT au 31 décembre 2022, contre un solde de 23 801 DT en 2021. et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Dépositaire	0	23 801
Gestionnaire	5 625	0
Total	5 625	23 801

8.1.4 : Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers présentent un solde de 56 735 DT au 31 décembre 2022, contre un solde de 51 474 DT en 2021. et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Etat, Impôt et taxes	15	15
Honoraires commissaire aux comptes	10 613	6 613
Jeton de présence	16 000	8 000
Rémunération de comite charaique	30 000	15 000
Autres créditeurs divers (CMF)	107	518
Succes fees (gestionnaire de l'UGFS)*	0	21 328
Total	56 652	51 474

8.1.5 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi

	<i>(En TND)</i>
Libellé	31-déc-21
Montant	1 048 672
Nombre de parts émises	75
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-30 000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	21 328
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0
Capital au 31/12/2022	
Montant	1 040 000
Nombre de parts	75
Nombre de copropriétaires	1

8.2 Notes sur l'état de résultat**8.2.1 : Revenus**

Au cours de l'exercice 2022, les revenus s'élèvent à 20 108 DT et se sont détaillés comme suit :

Libellé	2022	2021
Revenus contrat Moudharba (ECHUS)	0	12 881
Revenus compte saving (POTENTIEL)	4 722	1 775
Revenus compte saving (ECHUS)	15 386	1 845
Total	20 108	16 501

8.2.2 : Charges de gestion des placements

Au cours de l'exercice 2022, les charges de gestion des placements s'élèvent à 46 118 DT et se sont détaillés comme suit :

Libellé	2022	2021
Rémunération du gestionnaire	22 317	17 365
Rémunération du dépositaire	23 801	23 800
Total	46 118	41 165

8.2.3 :Autres charges

Au cours de l'exercice 2022, les autres charges s'élèvent à 26 984 DT et se sont détaillés comme suit :

Libellé	2022	2021
Frais administratifs	26 567	113 432
Services bancaires et assimilés	342	187
Impôts et taxes	75	74
Total	26 984	113 693

8.3 Autres notes aux états financiers**8.3.1 Données par part et ratios pertinents**

Libellé "Données par part"	2022	2021
Revenus des placements	268	220
Charges de gestion des placements	-615	-549
Revenus nets des placements	-347	-329
Autres charges	-360	-1 516
Résultat d'exploitation (1)	-707	-1 845
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-707	-1 845
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-400	4 267
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-400	4 267
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-1 107	-2 422
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0	0
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Valeur liquidative	11 285	12 137

8.3.2 Données par part et ratios pertinents

a- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds de placement « MUSANADA I » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :

- 2.5% HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée au début de chaque trimestre.

La charge de la période s'élève à **22 317 DT TTC**

b- Le règlement intérieur qui lie AL BARAKA et le fonds « MUSANADA I » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT du montant de l'actif net avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice.

La charge de l'exercice s'élève à **23 801 DT TTC**

c- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds de placement « MUSANADA I » prévoit le paiement des frais du comité charaique évaluée à **15 000 dinars hors taxes**.

d- Le règlement intérieur prévoit que le fonds «MUSANADA I » prend en charge les frais liés à des prestations externes.

- Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **4 000 DT TTC**.



Rapport Général du commissaire aux comptes FONDS MUSANADA II Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2022

Messieurs les souscripteurs du fonds « MUSANADA II »

I. Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA », nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « MUSANADA II » pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 1 273 221 DT, un actif net de 1 208 601 DT, et un résultat déficitaire de 97 340 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MUSANADA II », au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Observation : sur la note de part

1. Nous attirons votre attention sur la note 8.1.1 aux états financiers qui indique la méthode de valorisations retenue pour le titre Agriland qui est basée sur la lettre d'intention non contraignante d'un acquéreur éventuel ayant dégagé une plus value de 330 000DT. Cette lettre non engageante ne permet pas d'apprécier la pertinence de la constatation de cette plus value latente sur le titre Agriland .
2. Contrairement à l'article 10 de la Loi 83-2001 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif qui dispose que les fonds communs de placement en valeurs mobilières est une copropriété de valeurs mobilières, nous attirons votre attention sur la note 8.1.5 du capital qui mentionne que ce dernier a été souscrit par un seul porteur de parts.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le gestionnaire du « **MUSANADA II** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est le gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- Efficacité du système du contrôle Interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement à risque Musanada II.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 17 Juillet 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet d'Expertise & Conseil



Fonds MUSANADA II

Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2022	31 Déc. 2021
Portefeuille-titres	8.1.1	700 000	745 000
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		585 000	630 000
Titres OPCVM		0	0
Obligations et valeurs assimilées		115 000	115 000
Autres Valeurs du Portefeuilles		0	0
Placements monétaires et disponibilités	8.1.2	573 221	615 804
Placements monétaires		572 831	615 828
Disponibilités		390	-24
Créances d'exploitation		0	0
Autres actifs		0	0
Total des actifs		1 273 221	1 360 804
Capital			
Opérateurs créditeurs	8.1.3	7 500	23 801
Autres créditeurs divers	8.1.4	57 120	72 251
TOTAL PASSIF		64 620	96 051
Capital	8.1.5	1 400 000	1 403 812
Sommes distribuables		-191 399	-139 059
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		-139 059	0
Sommes distribuables de l'exercice en cours		-52 340	-139 059
Actif net		1 208 601	1 264 753
Total des capitaux propres et passifs		1 273 221	1 360 804

Fonds MUSANADA II

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		31 Déc. 2022	31 Déc. 2021
Revenus du portefeuille-titres		0	0
Dividendes		0	0
Autres revenus		0	0
Revenus des placements monétaires		27 777	22 280
Revenus des placements monétaires	8.2.1	27 777	22 280
Total des revenus		27 777	22 280
Charges de gestion des placements	8.2.2	-53 555	-46 708
Revenu net des placements		-25 778	-24 428
Autres charges	8.2.3	-26 562	-114 631
Resultat d'exploitation		-52 340	-139 059
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-52 340	-139 059
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-45 000	445 000
Résultat des activités		-97 340	305 941

Fonds MUSANADA II

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Exercice clôturé le	
	31 Déc. 2022	31 Déc. 2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	-97 340	305 941
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-52 340	-139 059
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-45 000	445 000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation de titres		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	41 188	958 812
Souscriptions		
- Capital	0	1 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables		
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	41 188	-41 188
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-56 151	1 264 753
ACTIF NET		
En début de période	1 264 753	0
En fin de période	1 208 601	1 264 753
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	100	0
En fin de période	100	100
VALEUR LIQUIDATIVE	12 086	12 647

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds d'amorçage « **MUSANADA II** » arrêtée au 31 décembre 2022, dont le bilan présente un total de **1 273 221 DT**, l'état de résultat présente un résultat de **-97 340 DT** de l'exercice, l'état de variation de l'actif net présente un actif net de de **1 208 601 DT** et une valeur liquidative de **12 086 DT**.

1. Présentation de la société

« MUSANADA II » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 Février 2021 sous le numéro 06-2021. Le fonds « MUSANADA II » a été constitué à la date de dépôt des fonds soit le 18 Mars 2021. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2. Orientation de gestion

Le fonds « MUSANADA II » est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières qui a principalement pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants et à finalité sociale « Social Business »

Le fonds « Social Business » a pour objet :

- La participation pour le compte des porteurs des parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.
- L'investissement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de constituer un portefeuille diversifié de participations conformément aux normes charaiques dans des petites et moyennes entreprises, en investissant au moins 80% des souscriptions recueillis dans des PME éligibles, et gestion de ces participations dans la perspective, d'une part, de recevoir des revenus des dites participations, et d'autre part, de les céder et de réaliser à cette occasion des plus-values.

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « MUSANADA II » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « MUSANADA II » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur.

Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut

4. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Le fonds « **MUSANADA II** » arrêtée au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

5. Exercice comptable

L'exercice comptable du fonds «MUSANADA II » s'étend sur la période allant du 1er janvier au 31 Décembre de chaque année.

6. Monnaie de comptabilisation

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien.

7. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

7.1- Les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

7.2 Les bases de mesures utilisées pour l'élaboration des états financiers

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds MUSANADA II pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et évènements de l'exercice se résument comme suit :

a) *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire. Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b) *Évaluation à la date d'arrêté des situations*

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la côte de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « **sommes non distribuable** », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

c) *Cession des placements*

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais

constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

8. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

8.1 Notes sur le bilan

8.1.1 : Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise, au 31 décembre 2022, un montant de 700 000 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2022	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Plus ou Moins-Values 2022	Coût d'acquisition/capital souscrit %	Valeur au 31/12/2022 /Actif net %
Actions non cotées										
AGRILAND	Industrie Biotech	15 000	150 000	35	Lettre d'intention non contraignante	480 000	525 000	330 000	15,00%	39,72%
KYTO PROD SA	Industrie Biotech	35	35 000	3000	Valeur historique	105 000	105 000	0	3,50%	8,69%
Total actions			185 000			585 000	630 000	330 000	18,50%	48,40%
Obligations										
OCA KYTO PROD SA	Industrie Biotech	115	115 000	1000	Coût amorti	115 000	115 000	0	11,50%	9,52%
Total obligations			115 000			115 000	115 000	0	11,50%	9,52%
Total portefeuille titres			300 000			700 000	745 000	330 000	30,00%	57,92%

8.1.2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde net des placements monétaires et disponibilités totalise, au 31 décembre 2022, un montant de 573 221 DT contre un solde de 615 804 DT en 2021 . Ce solde est détaillé comme suit :

Libellé	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2022 /Actif net %
Compte de dépôt	566 094	572 831	615 804	47%
Compte SAVING	566 094	572 831	615 828	47%
Disponibilités	0	390	-24	0%
Banque		390	-24	0%
Somme à l'encaissement		0	0	0%
TOTAL	0	573 221	615 804	47%

8.1.3 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs présentent un solde de 7 500 DT au 31 décembre 2022, contre un solde de 23 801 DT en 2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Dépositaire	0	23 801
Gestionnaire	7 500	0
Total	7 500	23 801

8.1.4 : Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers présentent un solde de 57 121 DT au 31 décembre 2022, contre un solde de 72 251 DT en 2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Comité consultatif	16 000	8 000
Frais comité charaique	30 000	15 000
Créditeur divers	11 121	8 047
ETAT, impôts et taxes	0	15
Succes fees (gestionnaire de l'UGFS)*	0	41 188
Total	57 121	72 251

8.1.5 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi

	<i>(En TND)</i>
Libellé	31-déc-21
Montant	1 403 812
Nombre de parts émises	100
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-45 000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	41 188
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0
Capital au 31/12/2022	
Montant	1 400 000
Nombre de parts	100
Nombre de copropriétaires	1

8.2 Notes sur l'état de résultat**8.2.1 : Revenus des placements monétaires**

Au cours de l'exercice 2022, les revenus des placements monétaires s'élèvent à 27 777 DT contre un solde de 22 280 DT en 2021 et se sont détaillés comme suit :

Libellé	2022	2021
Revenus contrat Moudharba (ECHUS)	0	4 777
Revenus compte saving (POTENTIEL)	6 736	4 622
Revenus compte saving (ECHUS)	21 041	12 881
Total	27 777	22 280

8.2.2 : Charges de gestion des placements

Au cours de l'exercice 2022, les charges de gestion des placements s'élèvent à 53 555 DT contre un solde de 46 708 DT en 2021 et se sont détaillés comme suit :

Libellé	2022	2021
Rémunération du gestionnaire	29 754	22 907
Rémunération du dépositaire	23 801	23 801
Total	53 555	46 708

8.2.3 :Autres charges

Au cours de l'exercice 2022, les autres charges s'élèvent à 26 562 DT contre un solde de 114 631 DT en 2021 et se sont détaillés comme suit :

Libellé	2022	2021
Frais administratifs	26 159	114 348
Services bancaires et assimilés	343	208
Impôts et taxes	60	75
Total	26 562	114 631

a. Autres notes aux états financiers**i. Données par part et ratios pertinents**

Libellé "Données par part"	2022	2021
Revenus des placements	278	223
Charges de gestion des placements	-535	-1 300
Revenus nets des placements	-258	-1 077
Autres charges	-266	-313
Résultat d'exploitation (1)	-523	-1 390
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-523	-1 390
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-450	4 450
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-450	4 450
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-973	-3 060
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-450	4 450
Régularisation du résultat non distribuable	412	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-38	4 450
Valeur liquidative	12 086	13 059

ii. Données par part et ratios pertinents

a- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds de placement « MUSANADA II » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :

- 2.5% HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée au début de chaque trimestre.

La charge de la période s'élève à **29 754 DT TTC**

b- Le règlement intérieur qui lie AL BARAKA et le fonds « MUSANADA II » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT du montant de l'actif net avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice.

La charge de l'exercice s'élève à **23 801 DT TTC**

c- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds de placement « MOUSANADA I » prévoit le paiement des frais du comité charaique évaluée à **15 000 dinars hors taxes**.

d- Le règlement intérieur prévoit que le fonds «MUSANADA II » prend en charge les frais liés à des prestations externes.

- Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **4 000 DT TTC**.

BTK SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 30 Juin 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

Les emplois en titres émis par la banque Tuniso-Koweïtienne et la BTK Leasing représentent respectivement 20,184 % et 14,834 % de l'actif total au 30 Juin 2023, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

BTK SICAV a souscrit deux certificats de dépôts de plus d'un an « CDP 730J-23/11/2023 9.20% » et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Tunis, le 28 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN

Arrêté au 30/06/2023

(Unité : En Dinars)

	Notes	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	16 928 583,623	15 269 137,388	14 551 838,262
a - Actions et Valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		16 928 583,623	15 269 137,388	14 551 838,262
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	10 297 300,360	4 288 824,371	6 904 808,441
a - Placements monétaires		9 533 828,961	3 565 220,999	6 522 396,159
b - Disponibilités		763 471,399	723 603,372	382 412,282
AC 3 - Créances d'exploitation		131,110	52,360	52,360
Autres débiteurs		131,110	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		27 226 015,093	19 558 014,119	21 456 699,063
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	38 170,010	30 249,014	31 510,649
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	22 630,343	20 630,141	30 775,271
TOTAL PASSIF		60 800,353	50 879,155	62 285,920
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	24 957 577,406	18 207 986,40	20 255 192,283
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	2 207 637,334	1 299 148,560	1 139 220,860
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		1 403 701,771	795 356,52	-0,004
Sommes capitalisables de la période		803 935,563	503 792,04	1 139 220,864
ACTIF NET		27 165 214,740	19 507 134,964	21 394 413,143
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		27 226 015,093	19 558 014,119	21 456 699,063

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT

De la période du 01 Avril au 30 Juin 2023

(Unité : en Dinars)

	Notes	DU 01/04/2023 AU 30/06/2023	DU 01/01/2023 AU 30/06/2023	DU 01/04/2022 AU 30/06/2022	DU 01/01/2022 AU 30/06/2022	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3.2	293 734,257	556 494,597	207 789,274	409 261,656	913 812,342
a - Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		293 734,257	556 494,597	207 789,274	409 261,656	913 812,342
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3.4	178 686,130	271 760,580	71 436,687	137 607,893	287 208,846
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		472 420,387	828 255,177	279 225,961	546 869,549	1 201 021,188
CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENTS	3.6	0,000	0,000	0,000	-2 187,000	-2 187,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-37 189,873	-66 638,138	-25 698,942	-49 974,867	-106 124,741
REVENU NET DES PLACEMENTS		435 230,514	761 617,039	253 527,019	494 707,682	1 092 709,447
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-13 471,239	-25 176,074	-10 096,189	-19 874,385	-43 873,107
RESULTAT D'EXPLOITATION		421 759,275	736 440,965	243 430,830	474 833,297	1 048 836,340
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	- 20 901,851	67 494,598	24 659,663	28 958,744	90 384,524
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE(*)		400 857,424	803 935,563	268 090,493	503 792,041	1 139 220,864
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		20 901,851	-67 494,598	-24 659,663	-28 958,744	-90 384,524
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		0,066	0,066	71 834,686	69 820,786	69 820,786
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		0,000	0,000	-72 685,000	-72 685,000	-72 685,000
* Frais de négociation des titres		-52,076	-52,076	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		421 707,265	736 388,955	242 580,516	471 969,083	1 045 972,126

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

De la période du 01 Avril au 30 Juin 2023

(Unité : en Dinars)

	DU 01/04/2023 AU 30/06/2023	DU 01/01/2023 AU 30/06/2023	DU 01/04/2022 AU 30/06/2022	DU 01/01/2022 AU 30/06/2022	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	421 759,275	736 440,965	243 430,830	474 833,297	1 048 836,340
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,066	0,066	71 834,686	69 820,786	69 820,786
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	-72 685,000	-72 685,000	-72 685,000
d - Frais de négociation de titres	-52,076	-52,076	0,000	0,000	0,000
AN 2 - Distribution des dividendes (*)					
	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN 3 -Transaction sur le capital					
a - Souscriptions	-1 201 899,177	5 034 412,642	1 117 011,021	3 019 749,329	4 333 024,465
a - Souscriptions	3 817 212,313	13 033 280,759	3 155 520,017	8 104 625,216	16 134 011,103
* Capital	3 528 028,224	12 153 236,760	2 960 731,858	7 674 875,461	15 009 010,031
* Régularisation des sommes non distribuables	-3,639	11,195	-495,822	-2 038,594	299 152,253
* Régularisation des sommes capitalisables	289 187,728	880 032,804	195 283,981	431 788,349	825 848,819
b - Rachats	-5 019 111,490	-7 998 868,117	-2 038 508,996	-5 084 875,887	-11 800 986,638
* Capital	-4 646 130,192	-7 450 803,792	-1 913 915,276	-4 808 515,247	-10 942 992,799
* Régularisation des sommes non distribuables	-5,851	-7,030	311,604	1 304,547	-250 540,374
* Régularisation des sommes capitalisables	-372 975,447	-548 057,295	-124 905,324	-277 665,187	-607 453,465
VARIATION DE L'ACTIF NET					
	-780 191,912	5 770 801,597	1 359 591,537	3 491 718,412	5 378 996,591
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	27 945 406,652	21 394 413,143	18 147 543,427	16 015 416,552	16 015 416,552
b - En fin de période	27 165 214,740	27 165 214,740	19 507 134,964	19 507 134,964	21 394 413,143
AN 5 - Nombre de parts					
a - En début de période	249 166	193 548	171 148	153 010	153 010
b - En fin de période	238 482	238 482	181 586	181 586	193 548
VALEUR LIQUIDATIVE					
	113,909	113,909	107,426	107,426	110,538
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE					
	6,27%	6,15%	5,27%	5,31%	5,62%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2023

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à **16 928 583,623 dinars** contre **15 269 137,388 dinars** au 30/06/2022 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif Net
TN0003400348	AB SUB 2009/A TF	5000	66 450,000	68 626,000	0,253
TN0003400355	AB SUB 2009/B TV	5000	66 450,000	69 778,000	0,257
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	199 600,000	210 696,000	0,776
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	199 600,000	210 696,000	0,776
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	288 000,000	290 208,000	1,068
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	399 700,000	401 868,000	1,479
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	525 432,000	1,934
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	945 777,600	3,482
TN0003100674	BNA SUB 2009	20000	132 400,000	133 728,000	0,492
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	225 000,000	229 376,000	0,844
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	225 000,000	229 376,000	0,844
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5000	500 000,000	501 844,000	1,847
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10000	1 000 000,000	1 022 560,000	3,764
TN0002601045	STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	132 900,000	134 436,000	0,495
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5000	500 000,000	507 496,000	1,868
TN0003900230	UIB 2009/1	5000	66 461,300	69 257,462	0,255
	Total		5 401 561,300	5 551 155,062	20,435

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif Net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,00	5 217 960,00	19,208
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,00	2 099 472,00	7,729
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	3 500 000,00	3 511 452,00	12,926
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000,00	513 572,00	1,891
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,00	34 972,56	0,129
	Total		11 034 650,00	11 377 428,561	41,882

Les entrées en portefeuille-titres du 01/04/2023 au 30/06/2023

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations des Sociétés		10 000	1 000 000,000
ACHAT 5000 TLF 2023-1 TF	27/04/2023	5 000	500 000,000
ACHAT 5000 CIL 2023-1 TF	15/06/2023	5 000	500 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		350	34 650,000
ACHAT OBLIGATION 350 EN 2023 T2 CB TF	30/06/2023	350	34 650,000
TOTAL		10 350	1 034 650,000

Les sorties du portefeuille-titres du 01/04/2023 au 30/06/2023

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		232 100,000	232 100,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2023	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2023	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2023	32 000,000	32 000,000	0,000
TOTAL		232 100,000	232 100,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **293 734,257** dinars pour la période du 1er Avril au 30 Juin 2023 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2023 au 30/06/2023	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations					
- Intérêts	293 734,257	556 494,597	202 193,274	390 055,256	894 605,942
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	0,000	0,000	5 596,000	19 206,400	19 206,400
TOTAL	293 734,257	556 494,597	207 789,274	409 261,656	913 812,342

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/06/2023 à 10 297 300,360 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de L'Actif Net
	Certificats de dépôt			9 474 386,273	9 533 828,960	35,096
TN0ES7P3EP56	CDP BTK 10J 02072023	BTK	8,00%	3 493 791,574	3 499 379,157	12,882
TN6NCR57YTX6	CDP BTK 20J-10/07/2023	BTK	8,25%	498 175,031	499 178,764	1,838
TN4WNTKEFWY5	CDP BTK LEAS 20J 12072023	BTK Leasing	9,00%	2 988 059,701	2 993 432,835	11,019
TN15VB4S0CU8	CDP BTK 20J 13072023	BTK	8,50%	1 494 359,967	1 496 615,981	5,509
TN4VJR73V7H2	CDP BTK Leas 730J-23/11/2023	BTK Leasing	9,20%	500 000,000	522 488,889	1,923
TN0CY416OP13	CDP BTK Leas 3 ANS Taux 9.3%	BTK Leasing	9,30%	500 000,000	522 733,334	1,924
	Total des placements monétaires			9 474 386,273	9 533 828,961	35,096

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	30/06/2023	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	760 518,625	2,800
Intérêts courus sur comptes bancaires	2 952,774	0,011
Total des disponibilités	763 471,399	2,810

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/04/2023 au 30/06/2023 s'élèvent à **178 686,130** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2023 au 30/06/2023	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du compte de dépôt	2 420,716	6 725,037	4 709,379	8 395,761	15 365,330
Revenus des Certificats de Dépôt	164 127,332	226 462,611	66 727,308	124 686,981	250 681,653
Revenus des Placements à terme	12 138,082	38 572,932	0,000	4 525,151	21 161,863
TOTAL	178 686,130	271 760,580	71 436,687	137 607,893	287 208,846

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/06/2023 à **60 800,353** dinars et se détaille ainsi:

Désignation	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Opérateurs Crédeurs	38 170,010	30 249,014	31 510,649
Gestionnaire	36 299,802	24 808,871	27 840,802
Dépositaire	1 870,208	5 440,143	3 669,847
Autres Crédeurs Divers	22 630,343	20 630,141	30 775,271
Commissaire aux comptes	8 247,602	8 967,487	15 803,271
Etat Impôts et Taxes	817,514	248,704	278,733
Conseil du Marché Financier	2 236,619	1 598,761	1 829,464
Contribution Sociale de Solidarité	329,770	72,810	202,346
Publications diverses	1 526,092	269,633	3 188,711
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746	9 472,746
TOTAL	60 800,353	50 879,155	62 285,920

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/04/2023 au 30/06/2023	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur avances de placements	0,000	0,000	0,000	2 187,000	2 187,000
Intérêts sur avances de placements	0,000	0,000	0,000	2 187,000	2 187,000
Charges de gestion des placements	37 189,873	66 638,138	25 698,942	49 974,867	106 124,740
Commission de gestion	36 299,802	64 867,777	24 808,871	48 204,506	102 554,680
Commission de dépôt	890,071	1 770,361	890,071	1 770,361	3 570,070
Autres Charges	13 471,239	25 176,074	10 096,189	19 874,385	43 873,110
Honoraires du commissaire aux comptes	3 380,741	6 724,331	3 380,741	6 724,331	13 560,120
Redevances CMF sur les OPCVM	6 778,569	12 113,316	4 632,778	9 001,639	19 150,880
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 186,393	2 071,874	698,377	1 368,067	3 005,310
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	2 060,877	4 137,345	1 413,139	2 810,749	8 041,850
Frais Bancaires	0,595	1,784	*-92,910	*-101,505	*-85,678
Contribution Sociale de Solidarité	64,064	127,424	64,064	71,104	200,640
TOTAL	50 661,112	91 814,212	35 795,131	72 036,252	152 184,850

*Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2023	
Montant	26 075 727,219
Nombre de titres	249 166
Nombre d'actionnaires	554
Souscriptions réalisées	
	3 528 024,585
Montant	3 528 028,224
Régularisation des sommes non distribuables	-3,639
Nombre de titres émis	33 712
Nombre d'actionnaires nouveaux	32
Rachats effectués	
	-4 646 136,043
Montant	-4 646 130,192
Régularisation des sommes non distribuables	-5,851
Nombre de titres rachetés	-44 396
Nombre d'actionnaires sortants	-24
Capital au 30/06/2023	
	24 957 577,406
Montant	24 957 625,251
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	0,066
Frais de négociation de titres	-52,076
Régularisation des sommes non distribuables	4,165
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	238 482
Nombre d'actionnaires	562

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Résultats capitalisables de la période	736 440,965	474 833,297	1 048 836,340
Régularisations de la période	67 494,598	28 958,744	90 384,524
Sommes capitalisables de la période	803 935,563	503 792,041	1 139 220,864
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 403 701,771	795 356,519	-0,004
Sommes capitalisables (*)	2 207 637,334	1 299 148,560	1 139 220,860

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge aux titres du deuxième trimestre 2023 sont de 3 380,741 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

FINACorp OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023 RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2023

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de **FINACorp Obligataire SICAV** arrêtés au **30 Juin 2023** qui font apparaître un actif net de **4 237 240 DT** et une valeur liquidative égale à **129,964 DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **30 Juin 2023** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de **FINACorp Obligataire SICAV** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **30 Juin 2023**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACorp Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 31 Juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

LIBELLE	NOT E	Au 30.06.2023	Au 30.06.202	Au 31.12.2022
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3.399.313	3.735.056	3.949.021
a- Actions et valeurs assimilées		0	316.859	245.559
b- Obligations		1.530.733	3.418.197	1.836.267
c- Emprunts d'état		1.868.580	0	1.867.195
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	860.317	2.996.677	1.345.874
a- Placements monétaires		0	0	497.716
b- Disponibilités		860.317	2.996.677	848.158
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		4.259.630	6.731.733	5.294.895
<u>PASSIFS</u>		<u>22.390</u>	<u>24.851</u>	<u>28.618</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	18.692	21.037	17.328
Autres créditeurs divers	PA2	3.698	3.814	11.290
<u>ACTIF NET</u>		<u>4.237.240</u>	<u>6.706.882</u>	<u>5.266.277</u>
Capital	CP1	3.287.414	5.486.347	4.196.616
Sommes capitalisables		949.826	1.220.535	1.069.661
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		836.712	1.063.351	811.954
b- Résultat capitalisable de la période		117.966	121.311	266.857
c- Régul.Résultat capitalisables de la période		-4.853	35.873	-9.150
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4.259.630	6.731.733	5.294.895

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01.04.2023 au 30.06.2023	01.01.2023 au 30.06.2023	01.04.2022 au 30.06.2022	01.01.2022 au 30.06.2022	01.01.2022 au 31.12.2022
Revenus du portefeuille-titres	PR1	61.727	123.375	50.213	94.719	216.561
a- Dividendes		0	0	0	0	0
b- Revenus des obligations		25.923	53.870	50.213	94.719	135.401
c- Revenus des B.T.A		35.804	69.505	0	0	81.160
Revenus des placements monétaires	PR2	7.780	20.018	32.203	54.636	108.186
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>69.507</u>	<u>143.393</u>	<u>82.415</u>	<u>149.356</u>	<u>324.746</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-7.587	-15.823	-9.930	-18.065	-37.574
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		61.920	127.569	72.486	131.290	287.173
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-4.766	-9.603	-5.159	-9.979	-20.316
RESULTAT D'EXPLOITATION		57.154	117.966	67.326	121.311	266.857
Régularisation du résultat d'exploitation		1.175	-4.853	34.767	35.873	-9.150
SOMMES CAPITALISABLES DE LAPERIODE		58.329	113.114	102.093	157.184	257.707
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1.175	4.853	-34.767	-35.873	9.150
Variation des plus (ou moins) valuespotentielles sur titres		-1.397	-3.710	2.739	-7.275	-6.331
Plus (ou moins) values réalisées surcession des titres		3.113	8.734	1.556	13.606	20.840
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		58.870	122.990	71.622	127.642	281.366

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET					
LIBELLE	Du 01.04.2023 au 30.06.2023	Du 01.01.2023 au 30.06.2023	Du 01.04.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	58.870	122.990	71.622	127.642	281.366
a- Résultat d'exploitation	57.154	117.966	67.326	121.311	266.857
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-1.397	-3.710	2.739	-7.275	-6.331
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	3.113	8.734	1.556	13.606	20.840
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	-8.536	-1.152.027	1.968.615	1.982.831	388.502
a- Souscriptions	1.068.416	2.467.703	2.996.030	3.454.869	6.957.366
- Capital	828.900	1.930.200	2.454.500	2.834.200	5.638.000
- Régularisation des sommes non distribuables	6.556	14.514	11.163	12.723	30.330
- Régularisation des sommes capitalisables	232.960	522.988	530.367	607.946	1.289.037
b- Rachats	-1.076.952	-3.619.730	-1.027.414	-1.472.038	-6 568 864
- Capital	-836.600	-2.837.900	-842.100	-1.210.900	-5.305.200
- Régularisation des sommes non distribuables	-6.591	-21.040	-3.821	-5.294	-30.310
- Régularisation des sommes capitalisables	-233.762	-760.790	-181.493	-255.844	-1.233.355
VARIATION DE L'ACTIF NET	50.334	-1.029.037	2.040.237	2.110.473	669.868
<u>ACTIF NET</u>					
a- Début de période	4.186.906	5.266.277	4.666.645	4.596.409	4.596.409
b- Fin de période	4.237.240	4.237.240	6.706.882	6.706.882	5.266.277
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- Début de période	32.680	41.680	38.461	38.352	38.352
b- Fin de période	32.603	32.603	54.585	54.585	41.680
VALEUR LIQUIDATIVE	129.964	129.964	122.870	122.870	126.350
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5.78%	5.77%	5.08%	5.09%	5.43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30 Juin 2023

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2023**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2023** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 Juin 2023**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2023** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30 Juin 2023** à 3.399.310 DT (*) et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.06.2023	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations		1.477.654	1.530.730 (*)	35.94%	36.13%
TN0003400330	AB 2008	3.000	75.000	75.470	1.77%	1.78%
TN0003400348	AB 2009 SUB	1.150	15.284	15.784	0.37%	0.37%
TN0003400660	AB SUB 2020-03	2.000	120.000	123.363	2.90%	2.91%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-02	4.000	400.000	420.344	9.87%	9.92%
TN0001300607	BTE 2010	3.500	140.000	145.152	3.41%	3.43%
TN0004201471	CIL 2020-1	1.500	60.000	60.358	1.42%	1.42%
TN0007310568	HL 2020-03	1.000	60.000	62.072	1.46%	1.46%
TN0002601045	STB 2010/1	3.000	39.870	40.332	0.95%	0.95%
TNWQSOMZ65V	STB SUB 2021-1	3.000	240.000	246.910	5.80%	5.83%
TN0006610547	TJL 2019-1	1.000	20.000	20.094	0.47%	0.47%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB	2.000	160.000	168.454	3.95%	3.98%
TN0002102150	TLF 2021-1	1.000	60.000	60.980	1.43%	1.44%
TN0003900248	UIB 2009/1	2.500	87.500	91.415	2.15%	2.16%
	Emprunt d'Etat		1 800.000	1.868.580	43.87%	44.10%
TN0008000838	EMP NA 21 8.8 28-06-2021 CAT B	4.000	400.000	428.160	10.05%	10.10%
TN5XXZZ454U2	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT	4.000	400.000	408.138	9.58%	9.63%
TNOJN6PVVH38	EMP NA 22 T3 TMM+2.2	5.000	500.000	530.583	12.46%	12.52%
TNF00WIRG8H7	EMP NA 22 TMM+2.2 CAT	5.000	500.000	501.699	11.78%	11.84%
	Titres OPCVM		0	0	0.00%	0.00%
	Total		3.277.654	3.399.310(*)	79.80%	80.22%

(*) Un écart de 3,455 DT qui remonte à l'exercice 2022, a été observé entre le solde comptable (1.530.733 DT) et la valorisation du portefeuille titres (1.530.730 DT), est dû à la comptabilisation à tort d'une écriture « OD » parmi les comptes du portefeuille titres.

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 30.06.2023	Solde au 30.06.2022	Solde au 31.12.2022
Placements monétaires	0	0	497.716
Certificats de dépôts	0	0	497.262
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0	454
Disponibilités	860.317	2.996.677	848.158
Compte à terme	0	400.000	0
Intérêts courus sur compte à terme	0	3.200	0
Avoirs en banque	853.697	2.586.185	344.107
Sommes à l'encaissement	0	0	500.000
Sommes à régler	0	0	0
Intérêts sur Dépôt à vue	6.620	7.292	4.051
Total	860.317	2.996.677	1.345.874

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 30.06.2023	Solde au 30.06.2022	Solde au 31.12.2022
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	6.208	8.553	7.794
Frais du dépositaire	12.484	12.484	9.534
Total	18.692	21.037	17.328
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	2.479	2.480	5.000
Autres Créditeurs (CMF)	363	562	474
Charges budgétisées à payer	856	772	5.221
Etat, retenue à la source	0	0	595
Total	3.698	3.814	11.290

CP1 : Note sur le capital**NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET**

Capital au 31.12.2022	
* Montant en nominal	4.168.000
* Nombre de Titres	41.680
* Nombre d'actionnaires	96
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	1.930.200
* Nombre de titres émis	19.302
Rachats effectués	
* Montant en nominal	2.837.900
* Nombre de titres rachetés	28.379
Capital au 30.06.2022	
* Montant en nominal	3.260.300
* Nombre de Titres	32.603
* Nombre d'actionnaires	92

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2022	4.196.616	4.196.616
Souscriptions de la période	1.930.200	1.930.200
Rachats de la Période	-2.837.900	-2.837.900
Autres Mouvements	-1.502	948 324
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-3.710	-3.710
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	8.734	8.734
Régularisation Sommes non distribuables	-6.525	-6.525
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables	0	949.826
Montant Fin de période au 30.06.2023	3.287.414	4.237.240

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.04.2023 au 30.06.2023	Du 01.01.2023 au 30.06.2023	Du 01.04.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0	0	0
Revenus Des Obligations					
Intérêts	25.923	53.870	50.213	94.719	135.401
Revenus Des BTA					
Intérêts	35.804	69.505	0	0	81.160
Total	61.727	123.375	50.213	94.719	216.561

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.04.2023 au 30.06.2023	Du 01.01.2023 au 30.06.2023	Du 01.04.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Intérêts sur certificats de dépôt	0	5.019	19.163	31.878	71.233
Intérêts sur comptes de dépôt	7.780	15.000	13.039	22.759	36.953
Total	7.780	20.018	32.203	54.636	108.186

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.04.2023 au 30.06.2023	Du 01.01.2023 au 30.06.2023	Du 01.01.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 30.06.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
CH1 : Charges de gestion des placements					
Rémunération du gestionnaire	6.104	12.873	8.446	15.115	31.624
Rémunération du dépositaire	1.483	2.950	1.483	2.950	5.950
Total	7.587	15.823	9.930	18.065	37.574
CH2 : Autres Charges					
Rémunération du CAC	1.247	2.480	1.247	2.480	5.000
Redevance CMF	1.026	2.164	1.420	2.540	5.315
Charges diverses	0	1	0	1	1
Charges budgétisées (Résultat)	2.493	4.959	2.493	4.959	10.000
Total	4.766	9.603	5.159	9.979	20.316

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **30 Juin 2023** s'élève à 12.873 DT TTC.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **30 Juin 2023** s'élève à 2.950 DT TTC.